

# Compte-rendu du CA du 16 avril 2019 du Collège Offenbach

## Ordre du jour

1. Approbation du PV du CA du 19-02-19
2. Compte financier
3. Décision Budgétaire Modificative pour vote (prélèvement sur fonds de roulement)
4. Questions diverses

## Feuille de présence

La séance est ouverte à 18h, le quorum étant atteint. Madame CASSAN (Parents motivés) est désignée secrétaire de séance.

## Ordre du jour

Madame LE NORRANT soumet l'ordre du jour à l'Assemblée. Elle précise qu'aucune question diverse n'ayant été remontée par les associations de parents d'élèves, ce point ne sera pas à l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## Approbation du PV du CA du 19 février 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## Compte financier

Mme CREF, agent comptable, présente le compte financier arrêté au 31/12/2018.

Elle précise :

- que le compte est établi sur une année civile et non scolaire. Pour connaître le compte pour 2019, il faudra être élu au CA 2019-2020.
- que le CA a un rôle d'enregistrement
- que l'intérêt principal est de voir comment le fonds de roulement sera affecté (achats pédagogiques, amélioration du cadre de vie, maintenance, ...)

## Présentation du tableau « Données budgétaires et comptables »

- Les chiffres sur 2011 à 2018 sont des chiffres nets.
- La masse salariale n'est pas dans le budget (du fait du Conseil Régional du Val de Marne)
- A noter dans la partie Recettes
  - la vie de l'élève : la ligne Subventions Ministère éducation nationale inclut les fonds sociaux
  - l'administration/logistique : la ligne Autres recettes concerne des factures non exécutées ; la ligne Reprise sur provision concerne l'entreprise de photocopieurs
  - les opérations spéciales : par exemple un piano, un tableau interactif, ... d'une valeur supérieure à 800€ jusqu'à ce qu'il soit amorti et sorte de l'inventaire
  - l'investissement : bien d'une valeur supérieure à 800€

- A noter dans la partie Dépenses

- la ligne Enseignement spécialisée concerne la classe ULIS

- la ligne Comité Education santé citoyenneté est à zéro car la CPE, l'infirmière font des partenariats gratuits avec les autres communes, la mairie, le département (par ex. le planning familial)

- la ligne Viabilisation est un poste important car concerne les factures électriques (moyenne de 65 à 80K€ par année)

Présentation du tableau « Comptes de bilan »

- La classe 1 concerne le patrimoine

- La classe 2 montre comment le patrimoine est constitué

- La classe 4 concerne soit de l'argent reçu dans le cadre de subventions spécifiques (si compte créditeur) soit une dette due par les familles ou le département (si compte débiteur).

Présentation du tableau « Bilan de l'exercice 2018 »

Le résultat prévisionnel de gestion est de + 13.589,53€.

Il est « faussé » par la reprise sur provisions de 15.696,30€ (cf entreprise de photocopieurs).

Fonds de roulement

- Un minimum de Fonds de roulement est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement pendant 2 mois (par ex. si le budget n'est pas voté dans les délais).

- Les calculs étant différents selon les autorités de tutelle, le fonds de roulement se situe entre 24.679,46€ et 32.500,52€ (soit une différence de 7.848,15€).

Vote

Le Bilan 2018 (341.963,58€ en charges nettes ; 354.793,25€ en recettes nettes ; + 13.589,53€ en résultat prévisionnel de gestion) est voté à l'unanimité.

Le Fonds de roulement au 31/12/2018 de 48.846,52€ est voté à l'unanimité.

Décision Budgétaire Modificative

Mme DIDIER présente une enveloppe de 16.000€ répartie comme suit :

- 8.000€ au titre des activités pédagogiques (rétablissement stock de l'établissement)

- 8.000€ au titre de l'entretien, petite serrurerie, petit mobilier

Ces 16.000€ rentrent dans le Fonds de roulement (situé entre 24.679,46€ et 32.500,52€).

La DBM est votée à l'unanimité.

Autres questions

- Mme CLEMENT-CHEVREAU fait savoir que les flèches descendantes et ascendantes figurant sur les derniers bulletins scolaires ne sont pas bien reçues par certains élèves. Pas de retour spécial des parents.

Mme LE NORGANT répond que :

- si l'élève stagne, la flèche est horizontale
- la flèche permet de passer du perçu (je pense que ...) au réel (c'est mathématique)
- l'ordre de présentation ne peut pas être modifié car lié au logiciel utilisé

M. LESUEUR précise que le calcul se faisant au centième près, il voit s'il est possible de paramétrer moins finement le logiciel (par exemple à 0,5 point).

- Mme DUBOURDIEU-LEMOLTON demande si une réglementation existe sur l'utilisation des Ordival dans la cour.

Mme HADDAD répond qu'elle n'a vu que peu d'élèves dans ce cas (2 ou 3 peut être) et qu'il n'y a pas de réglementation spécifique.

Fin de la séance à 18h35

La secrétaire de séance

E. CASSAN

La présidente

E. LE NORGANT  
Principale  
